

RÈGLEMENT N° 2016-363

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE 735 C

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale 735 C à même une partie de l'actuelle zone résidentielle 733 R pour des fins de concordance avec le plan d'urbanisme suite à l'adoption du règlement n° 2016-352 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 – Agrandissement de l'aire d'affectation CV – Secteur du Vieux-Quai »;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Guy Berthe pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 8 août 2016;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone commerciale 735 C à même une partie de l'actuelle zone résidentielle 733 R;
4. La zone commerciale 735 C est agrandie à partir d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot n° 2 828 546 du cadastre du Québec, lequel illustré en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du Plan de zonage n° 2729, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 23 mai 2016
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** 1^{er} juin 2012
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** 22 juin 2016
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** 27 juin 2016
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 13 juin 2016
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 8 août 2016
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 12 septembre 2016
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 22 septembre 2016
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 5 octobre 2016
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 septembre 2016

Règlement n° 2016-363 (suite)

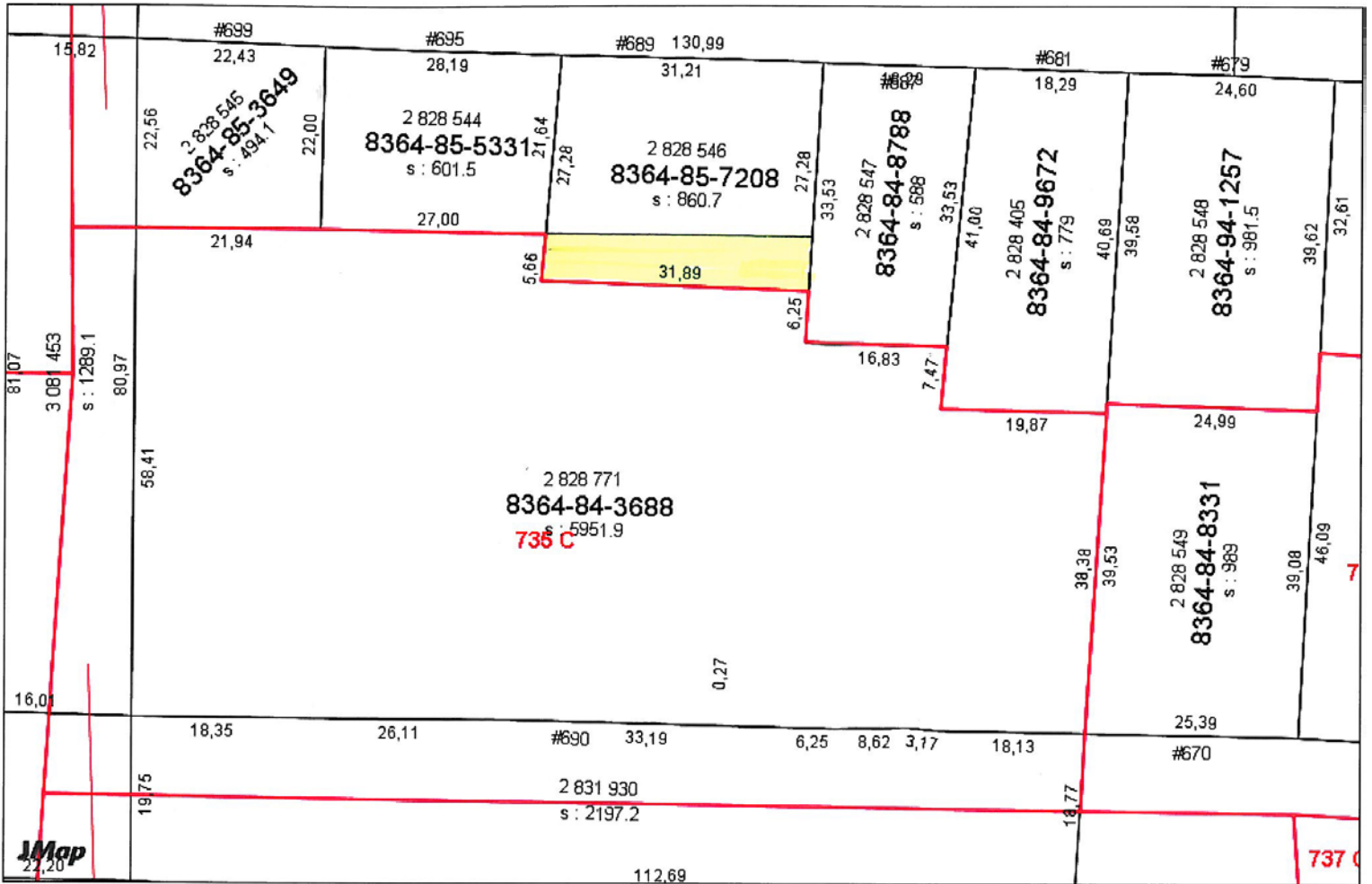
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A
PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Mathieu Archambault
Date: 05/01/2016

1.624

ANNEXE B

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

